



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 37315

Texte de la question

Mme Jacqueline Osselin a lu avec beaucoup d'intérêt le courrier de la chancellerie de novembre-décembre 1987 et y relève que « la recherche d'une amélioration de l'efficacité des services (de l'éducation surveillée) se traduit par la transformation d'emplois éducatifs pour renforcer l'encadrement administratif que l'audit a jugé tout à fait insuffisant : vingt-cinq emplois d'éducateurs seront ainsi remplacés par des emplois d'attachés d'intendance, de secrétaires d'intendance, d'agents techniques de bureau et sous-directeurs ». Elle demande en conséquence à M le garde des sceaux, ministre de la justice, s'il ne pense pas que, au lieu de renforcer des services administratifs au détriment du secteur éducatif, il n'aurait pas été préférable de réaffirmer le rôle des éducateurs afin de mieux servir les intérêts de la jeunesse délinquante, ou en danger, dans la recherche de sa réinsertion.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, a l'honneur de faire connaître à Mme Osselin que la politique menée à la direction de l'éducation surveillée ne remet nullement en cause le rôle fondamental des éducateurs dans la prise en charge des jeunes en difficulté. Toutefois, le rapport d'audit rendu fin 1986 a mis en exergue certains dysfonctionnements et, en particulier, des carences en ce qui concerne la fonction administrative, trop négligée. En outre, le défaut de gestion remarqué apparaît essentiellement lié à un sous-encadrement par des professionnels en cette matière. Afin d'y remédier et compte tenu des impératifs de rigueur budgétaire, qui ne permettraient pas la création de nouveaux postes, il fut décidé pour 1988 de transformer un certain nombre d'emplois éducatifs en emplois administratifs. D'ailleurs, il apparaît que, en raison des nécessaires redeploiements de personnels, cette mutation doit rester sans effet sur la capacité d'intervention réelle des services.

Données clés

Auteur : [Mme Osselin Jacqueline](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37315

Rubrique : Education surveillée

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 864

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1684